Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20261001-2026_10_06-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 14
Nombre de Conseillers votants..... 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-10-06- Culture – réseau des médiathèque « 13 à la page » - approbation de la nouvelle convention

Monsieur le Maire rappelle que Questembert Communauté et les communes membres ont mis en place le réseau des médiathèques « 13 à la Page » afin de développer, coordonner et harmoniser l'offre de lecture publique sur le territoire communautaire.
La convention encadrant le fonctionnement de ce réseau a fait l'objet d'un travail d'actualisation avec les communes et le comité Culture. Cette révision vise notamment à adapter les dispositions devenues obsolètes, à préciser les engagements respectifs de Questembert Communauté et des communes membres et à conforter la mise en réseau des treize médiathèques du territoire.
La nouvelle convention définit notamment les règles communes de fonctionnement du réseau, les services mutualisés, la gestion des fonds documentaires, les ressources humaines et les outils mis à disposition, ainsi que les actions de programmation, de médiation culturelle et de communication.
Elle prévoit également les engagements financiers des communes, notamment un budget annuel minimal de 2 € par habitant pour l'acquisition de documents imprimés hors presse et de 1 € par habitant pour l'acquisition de documents multimédias.
La convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la convention-cadre définissant les conditions d'adhésion et de partenariat au réseau des médiathèques du territoire de Questembert Communauté « 13 à la Page » ;
ACCEPTE les engagements de la commune prévus par ladite convention ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 02 octobre 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL 56 (Morbihan)